



**DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO SUR LE RAPPORT DE
L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
DU KOWEÏT**

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo salue la délégation de l'Etat du Koweït et la félicite pour la présentation de son rapport national ainsi que pour la qualité des informations mises à la disposition du Conseil.

Le Congo apprécie favorablement les efforts entrepris par le Koweït dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'examen du première cycle, en créant en cadre nominatif et institutionnel visant à renforcer, à protéger les droits de l'homme et à promouvoir un nombre important de mécanismes et des principes relatifs aux droits de l'homme au sein de la société Koweïtienne.

Concernant la commission de défense des droits de l'homme, le Congo note avec satisfaction, la création de l'autorité publique de la main d'œuvre dans le secteur public et pétrolier, ainsi que le processus de création de syndicats, l'amélioration du centre d'accueil des travailleurs domestiques en leur garantissant des droits spécifiques liés à la préservation de leur dignité.

Le Congo salue, les mesures prises par le Koweït dans le cadre de l'acceptation des recommandations émises lors du premier cycle de l'examen périodique universel de 2010, notamment l'élaboration des différents projets de loi sur :

- Les droits de la personne handicapée
- La traite des êtres humains
- Le trafic des migrants
- La protection des droits de l'enfant.

Le Congo encourage le Koweït à poursuivre sa collaboration avec la Communauté Internationale, par le biais de tous les organismes et institutions concernés par les droits de l'homme dans tous les domaines tant au niveau national qu'international.

Je vous remercie